



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : lundi 15 octobre 2018

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 22h30

Date de convocation : mardi 09 octobre 2018

Présents : Gérard BARRIER, Françoise BENOIST, Christian HODE, Bernard LEPETIT, Monique CADORET, Murielle BODINIER, Michel LEBLANC, Marie-Christine BLIN, Henri RABERGEAU, Anthony MEREL, Emmanuelle COTTINEAU, Noémie JOURDON, Mathieu LETERTRE, Alexandre NKOM, Olivier PINSON, Marie-Anne RANNOU, Jean-Paul ROLLAND, Agnès SALL, William SARKISSIAN.

Présents avec retards : Néant.

Absents et excusés : Éric LUCAS, Rony MARTIAS, Chantal GUITTON, Alexandre DROUET, Yannick PROUX, Angélique GARREAU, Amélie CORNILLEAU, Hubert GUICHARD.

Absents : Laurence DE LOOZE.

Pouvoirs : Éric LUCAS a donné pouvoir à Françoise BENOIST.
Chantal GUITTON a donné pouvoir à Monique CADORET.
Yannick PROUX a donné pouvoir à Alexandre NKOM.
Angélique GARREAU a donné pouvoir à Anthony MEREL.

Secrétaire de séance : Michel LEBLANC.

Effectifs théoriques : 38

Effectifs réels : 28

Effectifs présents : 19

Effectifs arrivés en retard : 00

Effectifs représentés : 04

Effectifs non représentés : 05

Total de voix à prendre en compte : 23

Aucune observation n'est formulée sur le précédent compte rendu : il est donc définitivement adopté.

Le déroulement de la présente séance se fera sous la présidence de Mme Françoise BENOIST, Première Adjointe, suppléant Monsieur le maire absent et empêché.

ORDRE DU JOUR

1/ ADMINISTRATION GENERALE

- Décisions municipales

- Rapport 2017 –SYDELA
- Convention avec les bénévoles participant aux actions communales

2/ ENFANCE - FINANCES

- Mise en place du taux à l'effort pour l'accueil périscolaire, à compter de janvier 2019 : validation.

3/ RESSOURCES HUMAINES

- Monétisation du compte épargne temps
- Protection sociale complémentaire : adhésion au contrat de la prévoyance
- Mise à jour du tableau des effectifs (Services enfance, administratif et avancement de grade)
- Convention de mise à disposition pour l'accueil du mercredi

4/ Cadre de vie-bâtiments

- Principe d'aménagement sur les équipements sportifs et de loisirs

5/ URBANISME

- Modification du taux de la taxe d'aménagement

6/ DIVERS

- Etat d'avancement du PLU.
- Création de COPIL pour dossier mairie/bibliothèque et rond-point de la Barbinière

7/ QUESTIONS ORALES :

- Tour de table :
 - Suivi des demandes des conseillers municipaux précédemment évoquées en CM
 - Nouvelles demandes

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1/ Décisions municipales

16 décisions municipales.

Numéro et date	Objet	Caractéristiques	Entreprise	Montant
72/2018 28/08/2018	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle G1499 – 3 rue des Bouleaux – St Herblon	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
73/2018 28/08/2018	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 965 – 240 rue des Fauvettes – Anetz	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
74/2018 19/09/2018	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 2391 – lot4 – lotissement le jardin St Clément – Anetz	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

75/2018 19/09/2018	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 2421 – lot 34 – lotissement le jardin St Clément - Anetz	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
76/2018 19/09/2018	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 2397 – lot 10 – lotissement le jardin St Clément - Anetz	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
77/2018 24/09/2018	Marché public	Travaux de réalisation de caveaux dans le cimetière d'Anetz	<i>Société Marbrerie Fabrice – Châteaubriant (44)</i>	<i>17 406€ TTC</i>
78/2018 27/09/2018	Marché public	Fourniture de panneaux d'information pour les écoles	<i>Société ACROPOSE – Valence (26)</i>	<i>2 615.40 € TTC</i>
79/2018 27/09/2018	Marché public	Travaux de réalisation de meubles pour la salle informatique de l'école la fontaine	<i>Société LMA – Vair- sur-Loire (44)</i>	<i>5 436 € TTC</i>
80/2018 28/09/2018	Marché public	Fourniture de plaques en tôle pour abris de touches	<i>Société Ateliers Letort – Loireauxence (44)</i>	<i>1 080 € TTC</i>
81/2018 04/10/2018	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle D 1252 – 3 rue des Alouettes –St Herblon	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
82/2018 04/10/2018	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelles F 2332 et F 2333 – rue des pâtissons - Anetz	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
83/2018 08/10/2018	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle H 916– 10 allée des Mimosas –St Herblon	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
84/2018 08/10/2018	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelles F 1155p et F 1941p – 229 rue du Heurteau - Anetz	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
85/2018 08/10/2018	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle H 1217 – 30 rue des Patisseaux –St Herblon	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
86/2018 10/10/2018	Marché public	Fourniture d'entretien	<i>Société PROPIA – Mauges sur Loire (49)</i>	<i>1 069.04 TTC</i>

87/2018 10/10/2018	Marché public	Travaux d'électricité pour la pose de viéoprojecteurs à l'école la fontaine	<i>Société ROCHEREAU Pascal – Vair-sur-Loire (44)</i>	2 371.32€ TTC
-----------------------	---------------	---	---	---------------

2/ Rapport 2017 –SYDELA

Monsieur Gérard BARRIER présente le rapport 2017.

[Ce rapport est annexé à la présente délibération.](#)

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière de la part de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal en prend acte.

3/ Convention avec les bénévoles participant aux actions communales

Mme la première adjointe indique au Conseil Municipal que la commune souhaite faire appel à des bénévoles pour remplir des missions de service public.

Pour assurer le fonctionnement du service, il est envisagé de faire appel, notamment, à des personnes pour assurer les missions suivantes, à titre d'exemples (liste non exhaustive) :

- Arrosage des plantations
- Fabrication et mise en place des décorations de Noël
- Distribution du bulletin communal
- Déneigement
- Conseil Municipal des Enfants (intervenants adolescents pour lesquels une autorisation parentale devra être donnée à la Mairie)

Le Conseil municipal, après avoir entendu la première adjointe dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le projet de convention joint en annexe de la présente délibération.

2/ ENFANCE - FINANCES

1/ mise en application d'une tarification au taux d'effort pour l'accueil périscolaire à compter de janvier 2019

Monsieur Christian HODE, Adjoint chargé des Finances, expose :

La Commune de Vair sur Loire souhaite instaurer une refonte de sa politique en matière de tarifs appliqués à l'accueil périscolaire en arrêtant un dispositif qui prenne en compte la situation financière de chaque famille.

Dans un souci de justice, de simplification et d'harmonisation, le principe du taux d'effort basé sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales, est retenu.

La mise en place d'un système au taux d'effort permet de rendre les tarifs des prestations plus équitables et d'indexer leur évolution sur celle des ressources réelles des familles. En cohérence avec la politique

tarifaire Petite Enfance, guidée par la Caisse d'Allocations Familiales, il supprime les effets de seuil qu'entraîne une grille de quotients familiaux. Cette tarification, adaptée à tous les revenus au taux d'effort, est pondérée par un tarif plancher et un tarif plafond.

Ainsi, les tarifs sont calculés de façon à répondre à trois objectifs :

- L'accessibilité aux services pour toutes les familles
- La mixité sociale, en évitant l'exclusion tarifaire pour les bas et hauts revenus, favorisant ainsi les espaces de rencontres et de socialisation des enfants du territoire
- L'équité, en appliquant le même traitement dans le mode de calcul pour les familles.

Tarifs accueil périscolaire

La Commune de Vair sur Loire organise pour les enfants des familles fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de la commune des accueils périscolaires de qualité. Ces accueils jouent un rôle primordial dans la vie quotidienne des familles compte tenu de l'organisation du temps de travail de chacun.

Conformément aux souhaits de la CAF et afin de répondre au plus près aux besoins des familles, les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et par plage de fréquentation à chaque 1/4 heure. Tout 1/4 heure entamé sera dû.

Tarifs accueil périscolaire

Taux d'effort : 0,205 %	
0,25 € par ¼ heure en tarif plancher	0,75 € par ¼ heure en tarif plafond

Les familles ne résidant pas à Vair sur Loire se verront appliquer le tarif plafond.

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** les propositions énoncées ci-dessus
- **CHARGÉ** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3/ RESSOURCES HUMAINES

1/ Monétisation du compte épargne temps

Conformément aux dispositions de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

Le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 a modifié le décret initial du 26 août 2004. Il ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du CET, de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P.

Considérant l'avis du Comité Technique Départemental en date du 24 septembre 2018,

Madame la première adjointe propose au Conseil Municipal de fixer les modalités d'application du compte épargne temps (CET) au bénéfice des agents à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le montant de l'indemnisation forfaitaire par jour de CET est fixé en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent et est identique à celui des fonctionnaires de la Fonction Publique de l'Etat en vigueur.

- Catégorie A : 125 euros bruts pour un jour
- Catégorie B : 80 euros bruts pour un jour
- Catégorie C : 65 euros bruts pour un jour

CONSIDERANT l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les modalités ainsi proposées,
- **PRECISE** qu'elles prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

et le gestionnaire COLLECTEAM

- **DISENT** que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI+ RIFSEEP disent que la participation financière mensuelle par agent sera de 15€ bruts sachant que le comité technique départemental a été sollicité pour avis le 9 juin 2016
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4/ Convention de mise à disposition pour l'accueil du mercredi

Monsieur LEPETIT rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'accueil du mercredi, du personnel communal est mis à disposition auprès du SIVU de l'Enfance.

Une convention doit donc être passée entre la commune et le SIVU de l'Enfance afin de pouvoir refacturer les heures effectuées par nos agents agissant pour le compte du SIVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel, jointe en annexe, avec le SIVU de l'Enfance.

4/ CADRE DE VIE - BÂTIMENTS

1/ Principe d'aménagement sur les équipements sportifs et de loisirs

Contexte : La commune de Vair-sur-Loire, commune nouvelle née le 1er janvier 2016 de la fusion des communes historiques Anetz et St Herblon, s'est engagée dans une réflexion sur le devenir de ses équipements sportifs et de loisirs.

Aujourd'hui, la commune doit répondre à la couverture des besoins de sa population proche des 5.000 habitants.

Concertation : La Municipalité a ouvert depuis plusieurs mois maintenant, des phases de concertation avec le milieu associatif local et différents partenaires.

Etude : Les élus ont opté pour la conduite d'une étude confiée au bureau SPRINT Conseil. Ladite étude a

abouti à l'élaboration de plusieurs scénarii. L'un d'entre eux a obtenu la préférence des élus.

Les grandes étapes du processus sont ici rappelées :

- 4 juin : validation de l'implantation des équipements sur Anetz.
- 8 juin : Rencontre avec Mme Clairet de la ligue de tennis et Guillaume Aubin du Conseil Départemental pour présentation du projet, et visite sur site.
- 30 juillet : rencontre avec M. Dubreuil de la société Sprint Conseil pour travailler le projet dans sa globalité
- 1^{er} septembre : Visite de deux constructeurs (SMC2, Mathis). Visite de halles de tennis.
- 1^{er} octobre : réunion de travail pour avis du Conseil Municipal

Conclusion de cette étude : La poursuite de l'intérêt général a clairement identifié la nécessité de développer une politique communale pour la promotion de la pratique sportive et des loisirs au profit de ses associations et de ses habitants à l'aune d'une commune de presque 5.000 habitants.

Lors de la réunion de travail du conseil municipal du 1er octobre 2018 : Les élus ont demandé un arrêt de principe pour retenir l'orientation de la construction d'une halle de tennis contenant 2 courts couverts, structure bois, toile tendue et sol en résine. L'implantation retenue unanimement se situe au Nord et à proximité immédiate de la salle actuelle, à l'endroit du préau couvert en panneaux photovoltaïques. Il a été suggéré que le conseil municipal serait appelé à délibérer officiellement sur l'arrêt de ce projet : "implantation d'une halle de tennis couverte à proximité immédiate de l'actuelle salle de sports d'Anetz".

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour une telle orientation ;
- **CHARGE** Monsieur le maire de représenter la commune dans l'accomplissement des démarches relatives à la mise en œuvre de ce projet.

5/ URBANISME

1/ Modification du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque année, le conseil municipal peut décider de modifier le taux de la taxe d'aménagement et ce avant le 30 novembre de l'année N pour une application en année N+1 :

La commission urbanisme propose d'activer le levier fiscal et de porter le taux de 3 à 3.5% sur l'ensemble du territoire de Vair-sur-Loire.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition énoncée ci-dessus.

Hors délibération mais à faire figurer dans le compte rendu :

Les élus demandent qu'il soit fait un travail de suivi et de transparence de ces recettes par rapport aux faits générateurs.

6/ DIVERS

1/ Etat d'avancement du PLU.

Monsieur Michel LEBLANC, Adjoint à l'urbanisme fait le point sur les dernières avancées de ce dossier.

Une rencontre avec l'INAO a eu lieu. L'INAO ne s'opposerait pas au projet d'extension de l'école privée St Joseph (rappel : vignes présentes à proximité de l'école).

Poursuite de la réflexion sur les OAP.

Poursuite de la réflexion sur le devenir du « jardin des mariés ».

Poursuite de la réflexion sur les zonages.

2/ Création de COPIL pour dossier mairie/bibliothèque et rond-point de la Barbinière

- COPIL mairie/bibliothèque :

Pilotes : Gérard BARRIER, Monique CADORET.

Membre de droit : Éric LUCAS.

Membres volontaires : William SARKISSIAN, Mathieu LETERTRE, Marie-Christine BLIN, Henri RABERGEAU, Murielle BODINIER.

Total : 8 membres.

Réunion de lancement avant de rencontrer la maîtrise d'œuvre le 22 octobre 2018 avec M. GALLET (architecte) : jeudi 18 octobre 2018 à 15h avec Gérard BARRIER, Monique CADORET, Philippe BOURIGAUD, Sébastien LE DAHERON, Martine LANDEBRIT.

- COPIL rond-point de la Barbinière et aménagement de la rue de l'Europe :

Pilotes : Éric LUCAS, Jean-Paul ROLLAND.

Membres volontaires : Mathieu LETERTRE, Anthony MEREL, Henri RABERGEAU, Hubert GUICHARD.

Total : 6 membres.

Pour rappel : le COPIL pour les salles de sports et de loisirs est déjà constitué.

Les élus demandent que les réunions de concertation n'aient pas lieu en journée, mais plutôt en soirée.

7/ QUESTIONS ORALES

• **Suivi des questions diverses précédemment évoquées en CM**

Le tableau de suivi des demandes du conseil municipal est passé en revue. Par souci d'efficacité, Monsieur le maire délégué demande de ne pas perdre de temps sur le passage en revue des différents éléments, il propose que ce tableau fasse l'objet d'un envoi auprès de l'ensemble des élus, pour prises de connaissances individuelles.

• **Nouvelles demandes :**

- ✓ Volet à la bibliothèque Anetz ne fonctionnerait plus : problème à résoudre par service Bâtiments de la commune.
- ✓ Problème d'informatique à la bibliothèque de St Herblon : Mme Monique CADORET, référente, n'est pas au courant. Les bénévoles de la bibliothèque de St Herblon sont invitées à prendre l'attache de Mme Monique CADORET qui relaiera auprès du service concerné à la COMPA.
- ✓ Demande de jeux extérieurs pour les enfants au niveau des Pâtisseries : Mme Murielle BODINIER répond que la réflexion est en cours au niveau de la commission Enfance et Jeunesse.
- ✓ Dégradations de cet été : quelles suites ? C'est Monsieur le Maire qui dispose des informations. Réinterroger la Gendarmerie pour connaître les suites judiciaires commandées par Monsieur le Procureur de la République ?
- ✓ Travaux d'acoustique au restaurant scolaire de St Herblon : nouvelle consultation en cours suite à la précédente qui a été infructueuse. Les corrections acoustiques doivent pouvoir être réalisées rapidement pour améliorer les conditions d'accueil des demi-pensionnaires et les conditions de

travail du personnel. Précision : ce n'est pas le personnel communal qui réalisera les travaux d'acoustique mais il lui incombe de procéder au déménagement. En concertation avec le service bâtiments, il sera nécessaire de prioriser les travaux.

- ✓ Actions sur la parentalité : une information a été adressée à l'ensemble des familles. Mme Murielle BODINIER demande que cette information puisse être diffusée à l'ensemble des élus.
- ✓ Nid de frelons rue de la Blanchère : la haie appartient à un propriétaire privé. M. Jean-Paul ROLLAND contactera le propriétaire privé concerné. Monsieur le maire délégué rappelle que les pompiers ne gèrent plus ce type de problème. En outre, la mairie n'intervient pas sur les terrains privés. Poser la question à Monsieur le maire s'il accepterait de porter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour savoir si la commune pourrait prendre en charge la destruction des nids de frelons sur la commune ?
- ✓ Brûlage de plastiques au lieudit « Le Clairret » : il est déploré que ce ne serait pas la première fois.
- ✓ Brûlage de végétaux aussi dans le centre-bourg de St Herblon : cette situation est également déplorée. Monsieur le maire délégué invite les élus à se manifester auprès des personnes responsables de ces faits qui demeurent répréhensibles.
- ✓ La Freulière (dépôts sauvages, quat) : intervention de la Sous-Préfecture ? Il était question de proposer la rédaction d'un courrier auprès de la Sous-Préfecture. Qui s'en occupe ? Monsieur le maire délégué propose de s'en charger. Monsieur le maire délégué invite aussi Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme à regarder de près quel type de zonage pour le PLU conférer à ce site (dans le cadre de la procédure de révision du PLU en cours). M. Jean-Paul ROLLAND déclare qu'il conviendra aussi de bien réfléchir à la prise d'eau en matière de lutte contre l'incendie, qui aujourd'hui, se trouve sur du domaine appartenant à un propriétaire privé.
- ✓ Médailles pour les familles : Mme Marie-Christine BLIN fait appel aux conseillers pour l'orienter sur une ou des candidatures à présenter (familles d'au moins 4 enfants).
- ✓ Ligue contre le Cancer : soirée à l'Espace Edouard LANDRAIN mardi 16 octobre 2018 à 18h.
- ✓ Présentation d'un projet de panneau pour la commercialisation des lots du lotissement de la Forge : définir les emplacements à prévoir. Promotion possible sur les panneaux lumineux de la commune ? Voir aussi pour un article sur le bulletin communal.
- ✓ Commémorations du 11 novembre 2018 : Mme Françoise BENOIST rappelle les rendez-vous s'adressant à la population, aux enfants, aux écoles et aux élus.
- ✓ Vœux de la Municipalité 2019 : pour la population, ce sera vendredi 11 janvier 2019 à 19h à la salle polyvalente de La Cour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Suivent les signatures :